

RÉPONSES DU PROMOTEUR AUX QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES DU BAPE DATÉES DU 14 NOVEMBRE

QUESTION NO. 1 :

Au DA8 (p. 2), TransCanada PipeLines Ltd mentionne qu'une nouvelle station de compression en aval de la station existante (Candiac) aurait un coût en capital de plus de 100 millions de dollars.

Dans le dossier du projet de doublement du gazoduc de St-Sébastien de 2006, au DQ6.1 (p. 1), TransCanada PipeLines Ltd indiquait : « *Un nouveau site de compression, à un coût estimé à 13,5 millions de dollars, ne constitue pas une alternative économiquement viable...* ».

Comment pouvez-vous expliquer que le coût estimé d'une station de compression, sur le même tronçon de gazoduc, soit passé de 13,5 à 100 millions de dollars entre 2006 et 2017 ?

RÉPONSE DU PROMOTEUR

En 2006, TransCanada avait estimé le coût d'une nouvelle station de compression avec une seule unité à 13,5 millions \$. TransCanada conçoit son système pour tenir compte de la perte opérationnelle de l'une des unités et, par conséquent, une station de compression à deux unités aurait été requise. TransCanada n'a pas inclus une deuxième unité dans l'évaluation de 2006, car le coût en capital initial dépassait l'option de la boucle, et ainsi une analyse plus détaillée des coûts n'était pas justifiée à ce moment-là.

Dans le cadre du présent projet, l'alternative de l'ajout d'une station de compression avec deux unités a été estimée à 100 millions \$. Par conséquent, pour comparer adéquatement les estimations de 2006 et de 2017, il faudrait considérer une station à deux unités pour les deux scénarios alternatifs, doublant ainsi les estimations de 2006. De plus, en raison de la nature préliminaire des estimations, il est précaire de simplement comparer les deux scénarios alternatifs sur la base d'une évaluation préliminaire sans tenir compte de tous les autres intrants. Ceci dit, les principaux facteurs pouvant contribuer à la différence comprennent la configuration, les taux d'indexation, la tarification du marché et la localisation. Les estimations de coûts de TransCanada pour 2006 et 2017 sont basées sur des projets déjà réalisés au Canada. En 2006, le réseau de pipelines de TransCanada comptait environ 42 000 km et aujourd'hui, ce réseau comprend près de 95 800 km. En comparant ces deux estimations, divers facteurs tels que le coût des matériaux, la gestion de la construction et la main-d'œuvre ainsi que la conformité réglementaire supplémentaire ont entraîné une augmentation importante des coûts des projets depuis 2006.

QUESTION NO. 2 :

Le PR3.1 (p. 2-5) indique :

« Dix propriétaires voisins au Projet ont été identifiés dans un rayon de 200 m de ce dernier. Ces propriétaires ont également été informés et invités à participer à la journée « portes ouvertes » tenue le 8 décembre 2015 à Saint-Sébastien par une série d'avis parus dans le journal Le Canadien Français les 19 novembre, 26 novembre et 3 décembre 2015. Deux des propriétaires voisins étaient présents aux « portes ouvertes ». Ils ont également reçu, le 5 mai 2016, la trousse d'information du Projet. TransCanada a fourni des réponses aux préoccupations soulevées par les propriétaires voisins dans le cadre du processus de consultation. »

Au DA14 le tableau QC-23 Rev 01 indique que 26 résidences situées à moins de 250 m du gazoduc, dont 14 sont à moins de 185 m, se situent dans des zones à risque.

La commission note que le nombre de résidences susceptibles d'être dans une zone de radiation thermique advenant un accident majeur est plus élevé que le nombre de propriétaires voisins identifiés par TransCanada PipeLines Ltd.

Veillez préciser comment l'information a été transmise par l'entreprise aux résidents des zones à risque. Précisez notamment si ces derniers ont reçu la trousse d'information distribuée le 5 mai 2016 et si des communications directes, autres que la journée porte ouverte, ont été effectuées auprès de ceux-ci.

RÉPONSE DU PROMOTEUR

Nous notons que le préambule de la question comporte une comparaison du nombre de propriétaires voisins au Projet avec les résidences permanentes localisées dans les rayons identifiés au Tableau Qc-23 Rev 01 du document DA14. Cette comparaison n'est pas appropriée puisque dans les faits, les propriétaires voisins au Projet correspondent aux propriétaires des premiers lots voisins contigus à ceux touchés par le projet situés à l'intérieur de 200 m (avec ou sans résidence), auxquels, quelques propriétaires de lots situés à l'est du chemin Molleur ont été ajoutés en raison de la proximité (secteur du point d'arrivée).

Des démarches ont été faites auprès des propriétaires de résidences localisées dans les zones à risque du gazoduc proposé, de même qu'auprès de ceux des résidences localisées le long du chemin Molleur, dont 15 se situent à plus de 250 m (secteur au sud de la route 202). Les propriétaires des résidences localisées dans les zones à risques, ainsi que le long du chemin Molleur ont reçu une trousse d'information sur le projet. Ces informations ont été distribuées main à main ou laissées à la porte des résidences avec les coordonnées d'un représentant de TransCanada en l'absence de ces derniers.

Quatre de ces propriétaires ont appelé le représentant de TransCanada pour discuter du projet. Deux de ces propriétaires ont émis une préoccupation quant aux puits de leurs résidences, et ils ont été satisfaits de l'engagement de TransCanada à réaliser une caractérisation des puits domestiques localisés dans un rayon de 200 m dans le cadre du projet. Les deux autres propriétaires n'ont pas soulevé de préoccupation sur le projet.